

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8–11 novembre 2010

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2010/6-B/Add.1

1^{er} octobre 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*:	M. C. Kaye	tél.: 066513-2197
Conseiller principal pour les programmes, OD**:	M. P. Rodrigues	tél.: 066513-2361
Chef, RMPP*** :	M. K. Owusu-Tieku	tél.: 066513-3018
Chargée de la gestion des résultats, RMPP:	Mme M. Hassinen-Agoya	tél.: 066513-3752

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle

** Département des opérations

*** Sous-Division de la gestion des résultats

CONTEXTE

1. Le Secrétariat accueille positivement les recommandations formulées dans l'évaluation.
2. La stratégie de pays élaborée par le PAM pour le Népal adoptera une approche intégrée de la sécurité alimentaire et comprendra des mesures propres à maintenir la capacité de réponse aux situations d'urgence tout en appuyant les initiatives visant à renforcer les moyens du gouvernement.
3. Les réponses détaillées du Secrétariat et les mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation sont présentées ci-après sous forme de matrice.

RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>1. La prochaine stratégie de pays devrait envisager la mise en place de programmes de protection sociale fondés sur des activités productives à plus long terme¹. Les principaux éléments à prendre en compte lors de la phase de conception sont les suivants:</p> <p>a) veiller à ce que les programmes soient exhaustifs et dotés d'un financement pluriannuel pour pouvoir répondre aux besoins immédiats et traiter les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire chronique, deux points prioritaires pour le Gouvernement népalais;</p> <p>b) concentrer la programmation dans un nombre plus restreint de districts</p> <p>c) veiller à ce que les communautés participent davantage à la détermination des ratios vivres/espèces pour les activités VCT et VCA; et</p>	<p>Bureau de pays</p>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>a) Le bureau de pays collaborera avec la Division des relations avec les gouvernements donateurs (ERD)/partenariats avec le secteur privé (CPP) pour obtenir des donateurs un financement pluriannuel.</p> <p>La nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) soumise pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration inclut des projets à plus long terme axés sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Le bureau de pays a demandé à ses partenaires de présenter une stratégie de mise en œuvre de ces projets sur deux ans.</p> <p>b) Le regroupement des interventions visant les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire a commencé, conformément au mode de ciblage du PAM fondé sur les besoins. Les districts situés dans les collines du centre-ouest et extrême-ouest du pays sont les premiers visés par les activités d'appui alimentaire, monétaire et nutritionnel.</p> <p>c) Le bureau de pays décide de l'assistance à apporter sous forme d'espèces et/ou de vivres à partir d'indicateurs tels que les disponibilités alimentaires locales, l'accessibilité par la route, les fluctuations des prix des produits alimentaires et la présence de banques locales. Le PAM et ses partenaires s'enquêtent des préférences des communautés avant de rectifier les rations vivres/espèces.</p>	<p>En cours</p> <p>Terminé</p> <p>Terminé</p> <p>En cours</p>

¹ Les programmes de protection sociale constituent l'un des nombreux éléments d'un régime de protection sociale, qui comprend généralement des transferts d'espèces ou de vivres tels que les transferts conditionnels d'espèces, l'alimentation scolaire, les "vivres/espèces contre travail", les services sociaux tels que les dispensaires, des aspects des politiques du marché du travail et des options d'assurance, ainsi que des aspects d'autres politiques sectorielles pour l'éducation, la santé, la nutrition, le VIH/sida et l'agriculture. (PAM. 2009. *Unveiling Social Safety Nets*. Hors-série No 20. Novembre. Rome.)

**RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>d) aligner les processus de planification aux niveaux local et national et prévoir un suivi conjoint</p>		<p>d) Le PAM, le Gouvernement et les parties prenantes examinent actuellement les plans relatifs aux stratégies concernant la sécurité alimentaire et la nutrition. Suite à une analyse du déficit nutritionnel effectuée en 2009, un plan d'action relatif à la nutrition et un document de stratégie sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont en cours d'élaboration. La stratégie de pays est alignée sur la planification et les stratégies actuelles.</p> <p>Un mémorandum d'accord est en cours de préparation avec le Ministère du développement local en vue de la mise en œuvre d'activités liées à l'assistance sous forme d'espèces/vivres. Sur le terrain, les activités espèces et vivres contre travail sont conformes aux dispositifs de ciblage et ont été approuvées par les comités de développement de district. Des accords relatifs à diverses activités du programme de pays ont été signés avec des partenaires.</p> <p>Le suivi conjoint se poursuivra et sera systématisé périodiquement.</p>	<p>Octobre 2010</p> <p>Septembre 2010</p> <p>En cours</p>
<p>2. La prochaine stratégie de pays devrait prévoir l'élaboration d'une approche intégrée globale de la nutrition fondée sur le cycle de vie. Cela suppose une continuité des soins, un regroupement sur le plan géographique et l'intégration des ressources essentielles.</p>	<p>Bureau de pays</p>	<p>Recommandation acceptée. La stratégie de pays prévoit une approche intégrée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle moyennant la mise en place d'un dispositif de protection sociale axé sur les moyens de production. La stratégie porte sur les mesures immédiates pour faire face à la faim et à la dénutrition en cas de choc et sur les moyens d'aider les ménages et les communautés à renforcer leur résilience à moyen et long terme.</p> <p>Afin d'exécuter le programme avec efficacité, le bureau de pays s'emploie à renforcer ses compétences dans des domaines tels que la nutrition, les marchés et les moyens d'existence.</p>	<p>Terminé</p> <p>Janvier 2011</p>

**RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>3. La prochaine stratégie de pays devrait prévoir un dispositif d'intervention en cas d'urgence. Ce dispositif devrait englober</p> <p>a) des accords permanents pour intervenir rapidement en cas d'urgence</p> <p>b) des stocks de sécurité de denrées alimentaires; et</p> <p>c) le renforcement des capacités d'intervention du Gouvernement en cas d'urgence</p>	<p>Bureau de pays</p>	<p>Recommandation acceptée. La stratégie de pays souligne combien il est nécessaire de disposer de moyens d'intervention d'urgence tout en renforçant la capacité du Gouvernement.</p> <p>La capacité d'intervention dans les situations d'urgence sera renforcée à mesure que le PAM s'acquitte de son rôle de chef de file des modules de la sécurité alimentaire, des télécommunications d'urgence, de la logistique et contribue à celui de la nutrition.</p> <p>a) Un accord d'aide éventuelle pour les interventions d'urgence est en cours de négociation avec la Société de la Croix-Rouge népalaise.</p> <p>Les Nations Unies et le Gouvernement ont conclu un accord pour faciliter le dédouanement rapide après une catastrophe. Le PAM collabore avec les autorités de l'aviation civile, du Ministère de l'intérieur et des forces armées pour améliorer la préparation aux situations d'urgence et assurer le maintien de relations.</p> <p>b) Sous réserve de ressources suffisantes, le bureau de pays maintient un stock d'urgence de 300 tonnes de produits alimentaires. Le PAM s'emploiera à conclure un accord avec l'Office népalais des produits alimentaires qui relève du Ministère des approvisionnements concernant les stocks régulateurs et les arrangements permanents de prêt.</p> <p>c) Le PAM s'efforce avec le PNUD, la Croix-Rouge et d'autres acteurs de renforcer la capacité d'intervention dans les situations d'urgence à travers les comités de secours mis en place au niveau central et à celui des districts sous l'égide du Ministère de l'intérieur.</p>	<p>Septembre 2010</p> <p>D'ici au milieu de 2011</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Décembre 2011</p>



**RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>4. Réintroduire l'achat local d'aliments de base traditionnels. Cette recommandation pourrait être associée à</p> <p>a) l'adoption de l'initiative Achats au service du progrès et l'achat local de produits de base traditionnels; et</p> <p>b) la mise à l'essai d'un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.</p>	Bureau de pays	<p>Le Népal connaît un déficit vivrier depuis trois ans. L'achat de grandes quantités d'aliments de base locaux, notamment le riz, est déconseillé par le Gouvernement mais le PAM achète plusieurs produits sur place, y compris un mélange blé-soja.</p> <p>a) Au titre de sa stratégie de pays, le PAM s'efforcera de soutenir les agriculteurs qui produisent et commercialisent des denrées de base et mettra e place des initiatives pilotes à cette fin. Des pourparlers sont en cours avec des partenaires potentiels. Le bureau de pays cherchera à mobiliser des compétences techniques supplémentaires.</p> <p>b) De même, en corrélation avec ce qui précède, l'alimentation scolaire utilisant la production locale sera lancée à titre expérimental dans certaines zones.</p>	<p>Décembre 2010</p> <p>Décembre 2011</p> <p>Décembre 2011</p>
<p>5. Perfectionner les programmes du PAM en matière de soins de santé pour les mères et les enfants et de nutrition et en mettre les effets en évidence. Cette recommandation suppose:</p> <p>a) de regrouper les activités dans un nombre plus restreint de districts, afin d'intervenir auprès de davantage de comités de développement villageois dans chaque district en attendant qu'un autre financement soit assuré;</p> <p>b) de renforcer l'accent placé par le PAM sur les pratiques touchant l'alimentation du nourrisson et de l'enfant, la santé, la nutrition et l'éducation à l'hygiène, et de pérenniser cette démarche, ainsi que de suivre les orientations données par Helen Keller International, l'UNICEF et d'autres acteurs du secteur de la nutrition;</p>	Bureau de pays	<p>Recommandation acceptée. Une étude d'impact des programmes de santé et nutrition maternelles et infantiles (SNMI) va être réalisée. Dans le cadre du plan d'action national pour la nutrition et en consultant ses partenaires, le PAM va redéfinir ses interventions nutritionnelles.</p> <p>a) Le ciblage sera réexaminé de façon à renforcer les interventions du PAM et d'autres initiatives prévues comme celles à assise communautaire portant sur la nutrition.</p> <p>b) le PAM encouragera une meilleure coordination de la diffusion de l'information en collaboration avec les partenaires pour appuyer le Ministère de la santé et de la population.</p>	<p>Mars 2011</p> <p>Décembre 2010</p>

**RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>c) d'adapter la stratégie de distribution de micronutriments en poudre afin d'améliorer la couverture, de pérenniser les résultats et d'éviter tout chevauchement avec la distribution d'aliments enrichis effectuée dans le cadre des soins de santé pour les mères et les enfants ;</p> <p>d) d'accorder plus d'attention au renforcement des capacités du personnel du Ministère de la santé et de la population et des femmes bénévoles qui travaillent comme agents sanitaires, et à la diffusion de messages sur l'éducation à la nutrition et à la santé; et</p> <p>e) d'assurer régulièrement le suivi et l'évaluation des activités, en s'appuyant sur des indicateurs de résultats appropriés.</p>		<p>c) Dans le cadre de la nouvelle IPSR, les enfants âgés de 6 à 59 mois des communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire recevront des micronutriments en poudre à mesure que l'on passe du ciblage des ménages à celui des communautés.</p> <p>Les micronutriments en poudre ne seront plus distribués là où des programmes de SNMI sont mis en œuvre.</p> <p>d) Le PAM continuera de renforcer les capacités du personnel de santé du programme SNMI à mesure que le bureau de pays consolide ses compétences en nutrition. Des nouvelles activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre pour le personnel du Ministère de la santé et de la population, avec lequel un plan d'action sera élaboré</p> <p>e) Les produits et les effets directs, assortis d'indicateurs et de valeurs cibles pour le suivi, ont été définis pour toutes les interventions.</p> <p>Depuis avril 2010, des données sur la nutrition sont recueillies dans le cadre du suivi régulier conduit par les partenaires, le PAM et le Gouvernement et des enquêtes et du suivi de la sécurité alimentaire menés par le PAM.</p> <p>Des études de cas seront réalisées pour établir des synergies entre les composantes.</p> <p>Afin d'améliorer le suivi de l'état nutritionnel, le système de suivi de la sécurité alimentaire appuyé par le PAM inclut des indicateurs de nutrition qui sont analysés avec l'aide de Helen Keller International. Le premier rapport devrait paraître en septembre 2010.</p>	<p>Octobre 2010</p> <p>Terminé</p> <p>Mars 2011</p> <p>En cours</p> <p>Terminé</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Septembre 2010</p>
<p>6. Associer des activités VPE et des mesures visant à accroître la persévérance scolaire chez les filles à d'autres activités d'amélioration de l'éducation mises en œuvre par le Ministère de l'éducation, l'UNICEF et des ONG, pour faire en sorte que la qualité de l'éducation ne se détériore pas lorsque les taux de scolarisation et de rétention augmentent.</p>	<p>Bureau de pays</p>	<p>Recommandation acceptée. Le plan national de réforme du secteur scolaire (2009-2015) met l'accent sur la qualité de l'enseignement. Il est financé par des donateurs multilatéraux, dont la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Le PAM est partenaire de Open Learning Exchange qui privilégie également la qualité de l'enseignement en fournissant du matériel pédagogique assisté par ordinateur adapté au programme d'enseignement népalais. Le PAM établira des partenariats dans le cadre du plan de réforme du secteur scolaire.</p>	<p>En cours</p>



**RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>7. Sélectionner les ONG partenaires de manière plus transparente et en appliquant des critères clairs, en raison du niveau de politisation élevé. Les critères de sélection des partenaires devraient inclure la capacité d'apporter des ressources pour la mise en œuvre.</p>	Bureau de pays	Des critères ont été arrêtés pour sélectionner les ONG partenaires, y compris en ce qui concerne les ressources complémentaires, et ont servi à choisir les partenaires pour la nouvelle IPSR. Ces critères seront régulièrement examinés pour s'assurer qu'ils restent pertinents. Le processus d'examen et de décision est enregistré pour en garantir la transparence.	Terminé
<p>8. Encourager la participation des femmes au sein du Bureau de pays et chez les partenaires coopérants. Les bureaux locaux devraient continuer de s'attaquer au problème de la faible représentation des femmes dans leurs équipes, afin de donner l'exemple. Cela leur permettra également d'établir des liens plus directs avec les femmes dans les communautés bénéficiaires et de répertorier les problèmes et les facteurs entravant la participation des femmes.</p>	Bureau de pays	<p>Recommandation acceptée. Conformément à la politique et aux engagements renforcés du PAM en faveur des femmes, le bureau de pays continuera d'encourager les femmes à présenter leur candidature et, à qualifications égales, leur donnera la préférence.</p> <p>Le PAM soutient un programme de stages qui offre aux groupes défavorisés la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle, 50 pour cent des participants devraient être des femmes.</p> <p>Le bureau de pays formera l'ensemble du personnel en vue d'améliorer la participation des femmes au niveau des projets et sensibilisera ses partenaires en incluant des directives à ce sujet dans les accords de partenariat sur le terrain.</p> <p>L'égalité entre les sexes et l'insertion sociale figurent au nombre des critères de sélection des partenaires.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Décembre 2011</p>
<p>9. Renforcer le rôle du PAM dans le dialogue sur les politiques. Le PAM au Népal devrait intervenir d'une manière intersectorielle, et user de sa position et de son influence dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, du développement local et de la nutrition afin de favoriser la synergie dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire chronique et le déperissement</p>	Bureau de pays	<p>Recommandation acceptée. Voir également les recommandations 1 et 2.</p> <p>Le PAM envisage de conduire la concertation sur les solutions durables destinées aux populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agira notamment d'améliorer la coordination entre les partenaires du développement et le Gouvernement dans le contexte des interventions influant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en ranimant l'instance nationale de coordination pour la sécurité alimentaire. Le PAM aidera le Gouvernement à élaborer un plan global pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>Le PAM aidera le Gouvernement à développer les capacités nationales de suivi, d'évaluation et d'analyse de la sécurité alimentaire et s'efforcera d'intégrer certains éléments du système népalais actuel de suivi de la sécurité alimentaire (NeKSAP) dans un système appuyé par le Gouvernement.</p>	Décembre 2012



**RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM AU NÉPAL**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
		Le PAM continuera d'utiliser le NeKSAP et ses moyens d'analyse pour élaborer des produits d'information destinés à guider le Gouvernement dans la prise de décisions et à faire mieux connaître la situation de l'insécurité alimentaire et de la dénutrition.	
<p>10. Renforcer le suivi et l'évaluation des programmes. Les enquêtes menées au début et à la fin des programmes sont indispensables pour mesurer les effets obtenus. Le PAM devrait assurer un suivi des domaines dans lesquels de nombreuses activités sont menées afin d'évaluer les effets synergiques des programmes.</p>	Bureau de pays	<p>Voir la recommandation 5</p> <p>Recommandation acceptée. La concentration des programmes sur un nombre plus réduit de zones permettra aux PAM d'améliorer le système actuel de suivi au moyen de modules qui mesurent les synergies entre programmes.</p> <p>Le système de suivi et d'évaluation mis en place pour le programme de pays est en cours d'examen pour s'assurer que l'impact est bien mesuré. Des données sur la situation initiale et finale seront établies pour toutes les activités mises en œuvre.</p>	Décembre 2011
<p>11. Répertoire des régions dans lesquelles la production locale est suffisante pour que l'on puisse acheter localement sans causer de pénurie ni créer de distorsion du marché. Les achats locaux sont importants car ils stimulent la production locale et procurent des débouchés aux agriculteurs. Dans les régions où les exploitants vendent une partie de leur production, il est possible de mettre en place un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale afin que les enfants aient accès à des sources d'aliments traditionnelles et d'offrir un débouché local supplémentaire aux agriculteurs.</p>	Bureau de pays	Recommandation acceptée. Voir la recommandation 4. Le bureau de pays mettra cette recommandation en œuvre à la lumière des évaluations.	Décembre 2012

